

**Mercialys s'illustre une nouvelle fois pour la qualité de sa communication financière et extra-financière avec le prix du meilleur Document de Référence de l'année au sein du SBF 120**

Après avoir remporté le Grand Prix de la Transparence Toutes Catégories en 2018, Mercialys s'est à nouveau illustrée en 2019 pour la qualité de sa communication financière et extra-financière. Lors de la 10<sup>ème</sup> édition des Grands Prix de la Transparence qui s'est tenue hier, la Société a obtenu le prix du meilleur Document de Référence de l'année.

Depuis 2009, ces Grands Prix évaluent annuellement la qualité de l'information réglementée publiée par les sociétés du SBF 120, au travers d'une méthodologie publique portant sur 4 supports clés : le Document de Référence, la Charte Éthique, le site Internet et la Brochure de convocation à l'Assemblée Générale. 201 critères de notation objectifs et exigeants sont analysés chaque année et permettent d'identifier les sociétés mettant en œuvre les meilleurs pratiques de transparence au sein de cet indice phare de la bourse parisienne.



Ces Prix sont encadrés par un comité scientifique indépendant, issu des organismes et associations de la Place de Paris représentant les utilisateurs de l'information financière et extra-financière :

- l'Association Française de la Gestion Financière (AFG)
- l'Association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel (APAI)
- Euronext
- la Fédération des Investisseurs Individuels et Clubs d'Investissement (F2IC)
- la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Actionnaires (FAS)
- l'Institut Droit Éthique Patrimoine (IDEP)
- l'Institut Français des Administrateurs (IFA)
- Paris Europlace
- la Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) participe également à la cérémonie de remise des prix, qui regroupe tous les ans de nombreux dirigeants, administrateurs et directeurs des relations investisseurs des sociétés du SBF 120.

Outre le prix du meilleur Document de Référence, Mercialys a également été nommée en 2019 dans les catégories « meilleur Site Internet » et « meilleure Brochure de convocation à l'Assemblée Générale » de l'année, des nominations qui saluent les 3 meilleures sociétés du SBF 120 dans chacune de ces autres catégories.

Après : 1/ le maintien de ses deux *EPRA\* Gold Award* pour la rigueur de son reporting financier et extra-financier, 2/ sa nouvelle progression au *GRESB\*\** et la reconduction de son statut *Green star*, et 3/ la certification par l'initiative *SBT\*\*\** de sa stratégie de réduction de ses émissions carbonées, Mercialys s'affirme plus que jamais comme l'une des sociétés leaders de la RSE en France, soucieuse d'un développement durable et respectueux de l'ensemble de ses parties prenantes.

\* L'EPRA (European Public Real Estate Association) est une association dont la mission est de promouvoir, développer et représenter les sociétés foncières européennes cotées. L'EPRA publie des « Best Practices Recommendations » (BPR) qui définissent les lignes directrices à suivre par les sociétés foncières cotées en matière de publication d'information financière et extra-financière.

\*\* Le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) est le classement international de référence qui évalue chaque année la performance et la politique RSE des entreprises du secteur immobilier. *Green Star* constitue la plus haute catégorie de ce classement.

\*\*\* L'initiative Science Based Target (SBTi) est une organisation à but non lucratif qui évalue, sur la base de critères établis par des experts scientifiques, l'adéquation entre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par les entreprises et les recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), afin de garantir que ces objectifs limitent bien la hausse des températures mondiales à 2°C d'ici 2050 par rapport à 1990.

\* \* \*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr)

**Contact analystes / investisseurs / presse :**

Alexandre Leroy

Tél : + 33(0)1 53 65 24 39

Email : [aleroy@mercialys.com](mailto:aleroy@mercialys.com)

**À propos de Mercialys**

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux. Au 30 juin 2019, Mercialys disposait d'un portefeuille de 2 123 baux représentant une valeur locative de 184,3 millions d'euros en base annualisée. Elle détient des actifs pour une valeur estimée au 30 juin 2019 à 3,8 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole MERY, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2019 est de 92 049 169 actions.

**AVERTISSEMENT**

*Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au document de référence de Mercialys disponible sur [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.*